FONDATION SEQUENCE

ACTIVE · Stift · 1907 Saxon · VS

INFORMATIONS DE BASE

UID	CHE-113.829.830
Adresse	Route du Village 39 1907 Saxon
Forme juridique	Stift

BUT

Promouvoir l'image narrative, l'art séquentiel sous toutes ses formes dans le secteur de la formation et de l'événementiel (bande dessinée, illustration, animation, nouveaux médias, peinture, théâtre, danse et tous les arts qui transmettent le mouvement, la séquence, la narration); promouvoir l'échange des différentes cultures artistiques en créant des événements où des auteurs-artistes peuvent rencontrer des étudiants, partager leurs expériences et leur savoir faire où les auteurs-artistes peuvent rencontrer le public; promouvoir la formation continue de l'Ecole Professionnelle des Arts Contemporains (EPAC), à Saxon, et des écoles d'art en collaboration avec celle-ci, créer des échanges d'étudiants, intervenants entre la Suisse et l'étranger pour établir des passerelles et échanges artistiques, etc.

PUBLICATIONS FOSC

16.10.2026 · HR02
Mutation FONDATION SEQUENCE, Saxon La mutation de l'entité juridique mentionnée a été effectuée dans le registre du commerce. Publication selon les art. 9 et 35 ORC.

07.09.2026 · HR02
Mutation FONDATION SEQUENCE en liquidation, Saxon, neu FONDATION SEQUENCE La mutation de l'entité juridique mentionnée a été effectuée dans le registre du commerce. Publication selon les art. 9 et 35 ORC.

14.08.2026 · HR02
Mutation FONDATION SEQUENCE, Saxon, neu FONDATION SEQUENCE en liquidation La mutation de l'entité juridique mentionnée a été effectuée dans le registre du commerce. Publication selon les art. 9 et 35 ORC.

Source : données publiques de Zefix (Office fédéral du registre du commerce) et de la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). OnlineInfo.ch offre un accès indépendant à ces informations mais n'est pas une autorité officielle et ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité, ni l'actualité des données. Pour un extrait à valeur juridique, adressez-vous au registre du commerce cantonal compétent. État : 28.11.2026.